

DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 20 novembre 2013

POINT II bis :

Désignation d'un nouveau représentant de l'université de Bourgogne au Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique de l'Espé suite à la démission d'un des membres

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU le code de l'Education et notamment ses articles L.721-1 et suivants et D.721-1 et suivants
- VU l'arrêté du 30 août 2013 portant création et accréditation de l'Ecole supérieure du professorat et de l'éducation de l'académie de Dijon au sein de l'université de Dijon
- VU l'arrêté du 30 septembre 2013 de la Rectrice de l'académie de Dijon, chancelière de l'université de Bourgogne, fixant la composition du Conseil de l'Ecole supérieure du professorat et de l'éducation (CESPE) de l'académie de Dijon
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE, avec 18 pour, 3 abstentions : la désignation de Monsieur Max NOUBEL,
MCF Musicologie, département MEEF, au Conseil
d'Orientation Scientifique et Pédagogique de l'Espé.

Dijon, le 22 novembre 2013

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement